

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1511

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DR



Emmanuelle Joz-Roland

Une opinion comme les autres?

Sommaire

4-5 International

Femmes et paysannes:
un double statut difficile à concilier

6-7 International

Deyadasi, de la courtisane divine
à la simple prostituée

8-9 Actrice sociale

Pylar Ayuso

12-13 Dossier

Paupérisation au féminin

18-19 Féministe

Margareth Faas:
peu prophète en son pays

20 Ecrivaine

Alice Rivaz: si proche
et si lointaine

21 Lettre à l'émilie

22 dvd

Mira Nair,
Kolkata-New York aller-retour

23 A lire

Femmes et médias.
Le 8 mars à la «une»

Prochain délai de rédaction le
10 mai 2007

Il y a des jours où l'on croit avoir la berlue, on se frotte les yeux pour être certaine d'avoir bien lu, mais pas de doute possible c'est écrit là, noir sur blanc :

Ce qui arrive de plus en plus souvent est grave: à peine la mère a-t-elle quitté l'hôpital qu'elle place l'enfant à la crèche, et en plus, le dimanche elle se rend chez Mc Donald avec le petit dernier ¹.

Puis au journaliste qui soulève que bien des femmes ne travaillent pas juste pour se distraire, mais pour gagner un indispensable salaire, Ueli Maurer, président de l'UDC, car c'est lui l'auteur de ces paroles, répond sans ciller: « Ce n'est pas une raison pour que la Confédération se mette à financer des crèches. Cela désavantage ceux qui élèvent des enfants à la maison. »

Il est peut-être des pays où ce genre de propos auraient soulevé une vague d'indignation, où le reste de la classe politique se serait ardemment insurgé, où des manifestations de femmes outrées auraient déambulé dans les rues. En Suisse rien, ou si peu.

Faut-il qu'à l'instar de ce qui s'est passé en Australie ², l'on compare les femmes à de la viande pour susciter quelques colères? Certes, les propos de M. Maurer pourraient presque prêter à sourire tant ils sont ineptes. Remettre en cause le travail des femmes de façon aussi grossière et si éloignée de toute réalité ne donne guère envie de se donner la peine d'argumenter. Le hic est que M. Maurer est le président du premier parti de Suisse, et qu'aussi irraisonnées et infondées que soient ses idées, elles risquent de contaminer bien des esprits. Car plus les propositions de l'UDC semblent sordides et irréalistes, moins elles rencontrent de résistance. Prenons l'exemple de la naturalisation par les urnes. Voilà un projet qui bafoue totalement les principes élémentaires de l'état

de droit: égalité devant la loi, motivation de la décision, droit de recours, etc. Pourtant, une commission préparatoire du Conseil national vient d'approuver cette hérésie, qui sera donc discutée lors de la prochaine session parlementaire. Ainsi, pour des motifs obscurs, sans doute électoralistes, nombre d'hommes et de femmes politiques de ce pays n'hésitent pas à sabrer les fondements mêmes de la démocratie helvétique en courant derrière l'UDC. Il ne faudra donc pas s'étonner si un jour l'article constitutionnel et la loi sur l'égalité passent à la trappe. Quand on peut prétendre que subventionner des crèches «désavantage ceux qui élèvent des enfants à la maison», on peut prétendre n'importe quoi: par exemple que l'égalité entre hommes et femmes nuit aux droits humains ou qu'il faut soumettre à l'approbation des urnes la possibilité pour une femme de chercher du travail. Et que se passerait-il si de telles propositions étaient avancées? On commenterait par dire mi-amusé-e, mi-consterné-e: «encore une provocation de l'UDC». Puis quand l'un ou l'autre canton adopterait la mesure, les autres diraient «ce n'est pas nous». Ensuite, quand une commission consultative du Parlement se prononcerait en faveur de l'une ou l'autre de ces propositions, un entrefilet serait publié dans quelques journaux. Et enfin, la mesure serait adoptée par référendum!

¹ Le *Matin dimanche* du 18.03.2007

² Au mois d'octobre 2006, le Cheikh Taj Aldin al-Hilali, dans un prêche du mois de Ramadan tenu à la mosquée de Sydney, avait tenu les propos suivants: « Si vous placez de la viande dans la rue, dans le jardin ou dans un parc sans la couvrir et que les chats viennent la manger... qui doit-on blâmer, les chats ou la viande à l'air? La viande à l'air, voilà le problème. Si elle (la femme) était restée dans sa chambre, chez elle, portant son voile, aucun problème ne serait arrivé. »